

SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

www.certigreen.be Nr 2746

PEB - Contrôle Electrique

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport : 2.3 / // (20.04./.0.3) Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique				
Type d'habitation : I maison □ appartement □ autres :				
Demandeur: CALL GLERN SCALLA CO.				
Personne sur place: Man, Det M. Code EAN de l'installation :	1.C.,.	.,,,,		
Adresse de la visite Augustion des Titos L. U.C.	CLL	TUICK		
Personne sur place : Adresse de la visite Adresse d				
Référentiel réglementaire : RGIF art D 271 D 276 bis et dérogations D 271 b	is □ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11	= 2.0			
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation Protection générale du branche	ment :	> A	K	
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux ; nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			0	
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
- sampaan		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		V		
Etat du matériel électrique installé	V			
Mesures de protection contre les contacts directs				
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	~			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	1 1	V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	+ +	2		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	_			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	V			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		V	
			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :2	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :			L	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM as				
Manquements / Notes :				
			*******	
Voir Annexe				
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle péri	odique est à	effectuer	
dans le détai prescrit par la réglementation en vigueur.	$\sim$			
💢 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vi	site complén	nentaire est à		
exécuter par le même organisme après mise en conformité a au terme de 18	mois après s	ignature de l'a	acte de	
vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				
		17		
// / Duci	155M	E RC	16 EK	
po cr	, _ ,			
CUFFARO				
Domenico				

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 1316 23/1000/03

2
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. MAbsence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Collaboration
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>□ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>□ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  **Absence de plan établique de l'installable  **Absence de plan étable  **Reflixation d'une posté du matériale  **Posté fixa ** Vie l'arbsence de plan élochique  **Journe pouvour de termina les Tennost d'une  **Dloub sfonts de Certains Chaits.**